



PAC PORTER A CONNAISSANCE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Risques naturels, risques technologiques doivent être au coeur des préoccupations des auteurs de plans locaux d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (provoqué directement ou indirectement par l'action ou l'intervention de l'homme), dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction habituelle de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- *d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;*
- *d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des*

biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de vulnérabilité

Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- ✓ *d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État.*
- ✓ *de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune,*
- ✓ *d'informer la population*
- ✓ *de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque, de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune,*
- ✓ *programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.*

FICHE n° 4

Les risques naturels

Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du portail internet de la prévention des risques majeurs (<http://www.prim.net/>) :

Inondations coulées de boue et mouvements de terrain

date événement : 25/12/1999 au 29/12/1999
arrêté de catastrophe naturelle du : 29/12/1999
paru au Journal Officiel du : 30/12/1999

Inondations par remontées de nappe phréatique

date événement : 21/03/2001 au 01/04/2001
arrêté de catastrophe naturelle du : 29/08/2001
paru au Journal Officiel du : 26/09/2001

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels.

Cavités souterraines et mouvements de terrain

Les informations concernant les cavités souterraines et les mouvements de terrain sont disponibles sur internet respectivement aux adresses www.bdcavite.net et www.bdmvt.net.

Aucune cavité souterraine n'est recensée sur la commune.

Aucun mouvement de terrain n'est recensé sur la commune.

LES RISQUES

Inondation

La Directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation a pour objectif de donner un cadre à l'évaluation et à la gestion des risque d'inondation en vue de réduire les conséquences négatives potentielles associées aux inondations.

La commune d'Ève fait partie du bassin Seine Normandie.

Les risques technologiques

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Aucun établissement à risque soumis à autorisation n'est recensé sur cette commune.

Cette information est disponible sur le site de la DREAL Picardie à l'adresse suivante : [Lien vers DREAL - installations classées.](#)

Éolien

Aucune éolienne n'est recensée sur la commune. La commune d'Ève n'est pas une commune dont le territoire est situé tout ou partie en zone favorable du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de Picardie, entré officiellement en vigueur le 30 juin 2012.

Les sites pollués

Les données ci-dessous sont extraites du site Basias (Inventaire historique de sites industriels et activités de service) à l'adresse suivante : [Lien vers Basias.Brgm.](#) Ce site recense, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

1 site a été recensé sur le territoire communal, il s'agit de la société SA Nufarm.

La donnée ci-dessous est disponible sur le site de Basol à l'adresse suivante : [Lien vers Basol.](#) Ce site du ministère en charge des risques technologiques recense les sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

Aucun site n'a été recensé sur la commune d'Ève.